



Ma petite fille à pris ma carte bleue et à retiré de l'argent.

Par **Cow**, le **13/01/2016** à **18:39**

Bonjour,
J'ai besoin d'aide de la part de quelqu'un.
J'ai la grand-mère de mon compagnon c'est fait voler sa carte bleue. On est allé faire opposition sur celle-ci et aussi un dépôt de plainte à la police.
Le souci est que sa petite fille rna su que sa grand-mère avait été déposé une plainte et que les policiers allaient regarder sur les caméras de surveillance l'auteur des retraits bancaires. La petite (âgée de 13 ans) a avoué qu'elle a pris la carte bleue et a retira une somme de 310 €.
La maman est en panique car elle a peur que cette histoire lui retombe dessus.
Que risque l'enfant ?
Que risque la maman ?
La grand-mère doit-elle retirer sa plainte ?
Merci de votre aide.

Par **amajuris**, le **13/01/2016** à **20:11**

bonjour,
comment la petite fille connaissait-elle le code personnel de la carte bancaire de sa grand-mère.
un mineur de 13 ans peut être reconnu pénalement responsable et il existe des tribunaux pour enfants.
par contre ce sont les parents qui sont responsables civilement.
pour le retrait éventuel de la plainte, seule la grand-mère peut décider, cela dépend de leurs relations et du comportement de cette jeune fille, en particulier si elle est habituée à se comporter de cette manière.
salutations